



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. André GERVAIS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Didier MARTIN	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	
M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT	

Membres absents :

Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
M. Mohammed IZIMER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Enquête ménages déplacements - Convention avec l'université de Bourgogne

Depuis 1997, année de la dernière enquête déplacements, l'agglomération dijonnaise a connu des modifications (évolution des modes de vie, modification des temps de travail, mise en place du réseau Divia, schéma directeur vélo...) et connaît de profondes mutations au travers d'opérations de requalification urbaine et l'arrivée de nouveaux équipements structurants (Zénith, Ikea, Opération Bocage central...).

Il est ainsi apparu nécessaire de réaliser une nouvelle enquête ménages déplacements, afin d'en actualiser les données, et ceci avant la mise en place du nouveau mode de transport qui devrait modifier les habitudes de déplacements des habitants.

Choix du mode d'enquête :

De nombreuses villes en France réalisent des enquêtes de déplacements selon une méthodologie définie par le Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme). Le choix d'une enquête de méthodologie de ce type n'est pas retenue pour l'agglomération dijonnaise, en raison notamment d'un coût trop élevé s'expliquant en grande partie par la méthode d'entretien en face à face. Cette méthodologie, bien qu'ayant des avantages (méthodologie standardisée, comparaisons entre ville, et subvention d'Etat possible) nécessite également des délais très long, incompatibles avec les contraintes actuelles liées à la mise en place du tramway.

Une enquête téléphonique :

De ce fait, le choix de la méthodologie se porte sur une enquête plus légère, c'est à dire par téléphone, et ayant l'avantage d'être plus rapide à mettre en place, pour un coût estimé à 100€ par ménage enquêté, soit un coût global de l'ordre de 150 000 à 200 000€ (selon la taille de l'échantillon).

L'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée au Laboratoire « Théoriser et Modéliser pour Aménager » (THEMA) de l'Université de Bourgogne, UMR CNRS 6049 – 2, blv Gabriel – 21000 Dijon, dirigé par A. Larceneux.

Un projet de convention (joint en annexe) entre le Grand Dijon et l'Université de Bourgogne définit les missions de chacun.

La réalisation de l'enquête ainsi que l'analyse des données sera confiée à un prestataire extérieur, choisi à l'issue d'un appel d'offres.

Le périmètre de l'enquête serait, à minima, sur l'ensemble du territoire du SCOT. Le nombre de ménages supplémentaires à enquêter sera proportionnel au poids démographique des communes hors agglomération (coût supplémentaires environ 50 000€). Les communes des axes nord, sud, est seraient également incluses dans le périmètre de l'enquête.

A cette échelle plus large, le Conseil Régional et le Conseil Départemental seront associés.

Planning :

La réalisation de l'enquête est prévue pour l'automne 2009.

Afin de répondre à ces délais, l'appel d'offres sera lancé en juin, pour attribuer le marché à un prestataire en septembre 2009.

Vu l'avis du bureau,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE**

- **d'approuver** la mise en oeuvre d'une enquête ménages déplacements réalisée en collaboration avec le laboratoire THEMA de l'Université de Bourgogne.
- **d'autoriser** le Président a signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget des exercices concernés.

Convocation envoyée le 7 mai 2009
Publié le 15 MAI 2009
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

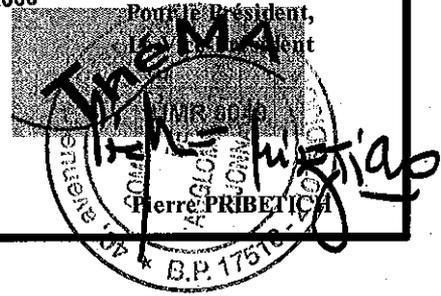
15 MAI 2009





Vu pour être annexé à la délibération n° 39
du Conseil de Communauté du 14 mai 2009

Dijon, le 15 MAI 2009



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009



ENQUETE DEPLACEMENTS AUPRES
DES MENAGES DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

CONVENTION

entre le Grand Dijon et l'Université de Bourgogne

AVRIL 2009

ENQUETE DEPLACEMENTS AUPRES
DES MENAGES DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

CONVENTION

Entre les soussignés:

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

40 avenue du Drapeau

21000 Dijon

représentée par Monsieur François Rebsamen, Président,

et

L'université de Bourgogne établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Esplanade Erasme

21000 Dijon

représentée par son président madame Sophie Béjean agissant au nom et pour le compte du **Laboratoire Théoriser et Modéliser pour Aménager (THEMA)**, ci-après désigné par « THEMA », UMR CNRS 6049 – 2, blv Gabriel – 21000 Dijon, dirigé par A. Larceneux.

Article 1: Objet de la convention

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a souhaité mettre en place une nouvelle enquête ménages déplacements dans l'agglomération dijonnaise.

En effet, les données sur les déplacements datent maintenant de 1997 et leur actualisation est apparue nécessaire, avant la mise en place du nouveau mode de transport qui devrait modifier profondément les habitudes de déplacements des habitants.

La présente convention a pour objet de définir la collaboration avec le laboratoire Théma en tant qu'assistant méthodologique pour le Grand Dijon.

Article 2: Modalités d'exécution:

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Grand Dijon.

L'Université, au travers du laboratoire Théma, assurera l'assistance méthodologique. Thomas Thévenin sera l'interlocuteur privilégié du Grand Dijon.

Un comité technique regroupant le Grand Dijon, la DDE, Divia, et le laboratoire Théma, se réunira à chaque fois que des éléments importants le nécessiteront, de façon à permettre un bon déroulement technique de l'étude. Le bureau d'étude spécialisé retenu pour la réalisation de l'enquête y sera associé lorsque cela sera nécessaire.

Le responsable technique au sein du Grand Dijon sera Anne Volatier.

Le secrétariat de la démarche sera assuré par le Grand Dijon.

Article 3: Le déroulement de l'assistance méthodologique

Selon les phases de l'enquête ménages déplacements, l'assistance du laboratoire THÉMA est définie.

- * La phase de conception et de préparation de l'enquête
- * la phase de réalisation et de suivi de l'enquête
- * la phase d'exploitation des données.

Phase 1: Conception et préparation de l'enquête.

Définition de l'aire d'études :

le Grand Dijon définit le périmètre.

Définition du plan de sondage et de la méthode de redressement :

L'échantillon de base de l'enquête sera constitué de ménages tirés au sort à l'intérieur des secteurs de découpages de l'aire d'enquête.

Le prestataire retenu pour la réalisation de l'enquête déplacements maîtrisera la phase d'échantillonnage (définition des secteurs de tirage de l'échantillon et nombre d'enquêtes à effectuer à l'intérieur de chacun de ces secteurs). Le Grand Dijon avec l'aide du laboratoire THÉMA validera la méthodologie.

Le laboratoire THÉMA assiste le Grand Dijon, dans ses relations avec le bureau d'études prestataire, dans la définition de la méthode de redressement des données de l'enquête.

Définition du contenu des questionnaires :

Le questionnaire est proposé par le Grand Dijon, sur la base des questionnaires précédents, et en fonction d'évolutions éventuelles, et sera soumis à l'avis expérimenté de l'équipe du laboratoire THÉMA, qui de concert apporte des modifications. Le prestataire retenu apportera également son expérience.

Elaboration des découpages de codification géographique des données et générateurs ponctuels :

Le laboratoire THÉMA sera associé dans le découpage qui servira à la codification des données géographiques. Il conviendra de prendre en compte le zonage préexistant, notamment celui ayant servi aux modèles d'affectation pour les transports publics dans le cadre du projet tramway et celui ayant servi aux études de la LINO et développé par le CETE.

Dossier CNIL:

Le Grand Dijon s'occupe des démarches nécessaires à ce sujet.

Consultations des bureaux d'études spécialisés :

Le Grand Dijon propose un cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études spécialisés, avec l'avis et les compléments du laboratoire THÉMA.

Le Grand Dijon lance l'appel d'offres et gère la procédure.

Le travail avec le prestataire :

Une fois le prestataire choisi, le Grand Dijon avec l'aide du laboratoire ThéMA apporte les éléments nécessaires à la mise en place de l'enquête (cartographie, instructions d'enquête, codification des secteurs...).

Elaboration de la banque de repérage géographique :

Le Grand Dijon prend en charge la réalisation de la banque de repérage géographique qui doit permettre d'identifier de manière précise les différentes localisations.

Suivi du prestataire:

Le Grand Dijon et ThéMA suivent le prestataire, dans la préparation du travail (formation du personnel d'enquête, test de compréhension du questionnaire, ..).

Phase 2 : Réalisation et suivi de l'enquête :

La réalisation de l'enquête est à la charge du bureau d'études prestataire, ainsi que l'élaboration des fichiers de données de l'enquête.

Le Grand Dijon et ThéMA suivent le prestataire dans l'avancement de l'enquête, et de la qualité de l'enquête (tableaux de bords produits par le prestataire).

Phase 3 : exploitation des données et analyses des évolutions :

ThéMA aide le Grand Dijon dans ses relations technique (structure des fichiers, redressement) avec le prestataire, notamment dans le contrôle des données. Ceci pourra être l'objet d'un travail par un étudiant stagiaire.

Le prestataire s'occupe des exploitations des données, après avoir procédé à des tests, en vue de détecter d'éventuelles anomalies.

Le prestataire produit un recueil détaillé des résultats quantitatifs de l'enquête, ainsi qu'un rapport d'analyse des principaux résultats.

Le laboratoire ThéMA réalise un rapport d'analyse de l'évolution de la mobilité par rapport à 1997 sur la base d'une analyse des résultats présentés par le prestataire.

Article 4 : Document transmis au laboratoire ThéMA :

Le prestataire remettra les fichiers détaillés au Grand Dijon et à ThéMA, qui pourra les utiliser pour des analyses ultérieures, à des fins de recherche pour le laboratoire.

Article 5 : Calendrier :

Le prestataire sera choisi en septembre 2009, pour une mise en place de l'enquête sur les mois d'octobre, novembre 2009.

L'exploitation des données est prévue pour les premiers mois de l'année suivante.

La collaboration avec l'Université de Bourgogne sera terminée dans sa majeure partie à la fin de la mission du prestataire extérieur. Des relations ultérieures pourront intervenir sur des croisements de données et sur le partage d'analyses sur des points plus précis, dans le cadre de programme de recherche de la part du laboratoire ThéMA. Ces travaux seront dans la continuité de cette convention.

Article 6 : Propriétés des données :

Les données seront la propriété du Grand Dijon, et mises à disposition de l'Université de Bourgogne, à des fins de recherche.

Les travaux réalisés à partir de ces données mentionneront la source « Enquête ménages-Grand Dijon ».

Article 7 : Secret statistique :

La publication des résultats ne devra en aucun cas porter sur des zones géographiques dont la population est inférieure à 2000 habitants.

Article 8 : Clause exécutoire :

La convention devient exécutoire après avoir été signée par les parties contractantes.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Dijon, le

A Dijon, le

Le Président de l'Agglomération Dijonnaise

La Présidente de l'Université de Bourgogne.